LE

CHAPELET ANGÉLIQUE

RÉVÉLÉ PAR

L'ARCHANGE ST-MICHEL

— ET —

ENRICHI D'INDULGENCES PRÉCIEUSES

PAR

LE PAPE PIE IX

PRIX : - - - - - CINQ CENTS

QUÉBEC

LIBRAIRIE SAINT-ANTOINE DE PADOUE

P. MASSON, LIBRAIRE-EDITEUR

185 — Rue St-Joseph, St-Roch — 185

—

1882

Pour le plus grand bien des âmes.

Le
mot p
Jeune
de pri
à la je
du di
l'épisc
Granc
bec, a
approb

Nou
recom
pelet a
d'avai
qu'a o
Bien
l'Arch
Pie IX

AU LECTEUR.

Le présent opuscule est extrait mot pour mot du livre "Le Guide du Jeune Homme," excellent manuel de prières et de méditations, adressé à la jeunesse chrétienne par un prêtre du diocèse de Montréal, et auquel tout l'épiscopat canadien, à la suite de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, a décerné les plus solennelles approbations.

Nous n'avons donc pas besoin de recommander à nos lecteurs le chapelet angélique. Cette dévotion jouit d'avance de tous les hauts suffrages qu'a obtenus le *Guide du Jeune Homme*. Bien plus : elle a été révélée par l'Archange St-Michel lui-même, et Pie IX, de si sainte et de si glorieuse

mémoire, a enrichi des plus précieuses indulgences la récitation du chapelet angélique.

Notons, en terminant, que pour gagner ces indulgences, l'on doit se servir d'un chapelet spécial indulgencié par un prêtre qui en ait la faculté. Or, ce chapelet spécial es en vente à la *Librairie St Antoine d Padoue.* Naturellement, on devra l faire indulgencier après l'avoi acheté.

CFAPELET ANGELIQUE.

L'importance et l'excellence de ce pieux exercice n'ont pas besoin d'être démontrées après le témoignage d'initiative et d'invitation ou exhortation que l'archange saint Michel a daigné y donner lui-même. D'après une pieuse tradition mentionnée dans le bref du 8 août 1851, le chef de la milice céleste déclara à une grande servante de Dieu, Antoinette d'Astonac, qui vivait en Portugal, qu'il désirait être honoré par neuf salutations correspondantes aux neuf chœurs des anges, lesquelles consisteraient dans la récitation d'un *Pater* et de trois *Ave* en l'honneur des treis hiérarchies angéliques, et à la fin, de quatre autres *Pater* pour honorer St Michel, St Gabriel, St-

Pages 286 et suivantes du livre de la [illegible] du jeune homme.

Raphaël et l'ange-gardien ; et il ajouta qu'à tous ceux qui le vénéreraient de cette manière avant la communion, il leur obtiendrait la faveur d'être accompagnés à la sainte table d'un ange de chacun des neuf chœurs, et à ceux qui réciteraient ces prières chaque jour, il promit son assistance continuelle et celle des SS. anges durant leur vie, et, après la mort, la délivrance de leurs âmes et celle de leurs parents des peines du Purgatoire. (*Vie d'A. d'Astonac*, L III. Ch. 74.]

Par un décret du 8 août 1851, Pie IX accorda les indulgences suivantes à la récitation de ce chapelet.

1. Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines chaque fois qu'on le récite.

2 Indulgence de 100 jours pour celui qui porte ce chapelet sur lui ou

qui baise la médaille des SS. Anges qui y est annexée.

3 Indulgence plénière un jour par mois à son choix, pour celui qui le récite tous les jours.

4 Autres indulgences plénières, à la même condition, aux fêtes suivantes : l'apparition de saint Michel (8 mai], la dédicace de St Michel [29 septembre], la fête de St Gabriel [18 mars], de saint Raphaël [24 octobre], des SS. Anges gardiens [2 octobre.]

Pour gagner ces indulgences, même plénières, la visite d'une église n'est point requise ; mais on doit se servir d'un chapelet spécial indulgencié par un prêtre qui en ait la faculté· Or ce chapelet consiste en 9 *Pater* accompagnés, chacun, de 3 *Ave*, puis en 4 autres *Pater*, à la fin, etc.

FORMULE DES PRIÈRES DU CHAPELET ANGÉLIQUE

Le fidèle qui veut réciter ce chapelet, ayant fait de son mieux un acte de contrition, se mettra à genoux devant une image de St Michel et récitera affectueusement les salutations suivantes :

v. O Dieu, venez à mon aide.	v. Deus, in adjutorium meum intende.
r. Seigneur, hâtez-vous de me secourir.	r. Domine, ad adjuvandum me festina.
Gloire au Père, etc.	Gloria Patri, etc.

Ire SALUTATION.

Au premier chœur des anges.

Pater, 3 Ave.—Par l'intercession de saint Michel et du chœur céleste des Séraphins, que le Seigneur nous

rende dignes d'être embrasés du feu d'une parfaite charité. Ainsi soit-il.

IIe SALUTATION

Au deuxième chœur des anges.

PATER, 3 AVE.—Par l'intercession de saint Michel et du chœur céleste des Chérubins, que le Seigneur daigne nous faire la grâce de quitter la voie du péché et de courir dans le chemin de la perfection chrétienne. Ainsi soit-il.

IIIe SALUTATION.

Au troisième chœur des anges.

PATER, 3 AVE.—Par l'intercession de saint Michel et du chœur sacré des Thrônes, que le Seigneur daigne répandre dans nos cœurs l'esprit d'une vraie et sincère humilité. Ainsi soit-il.

IV[e] LALUTATION.

Au quatrième chœur des anges.

PATER, 3 AVE.—Par l'intercession de saint Michel et du chœur céleste des Dominations, que le Seigneur nous donne la grâce de dominer nos sens et de dompter nos passions dépravées. Ainsi soit-il.

V[e] SALUTATION.

Au cinquième chœur des anges.

PATER, 3 AVE.—Par l'intercession de saint Michel et du chœur céleste des Puissances, que le Seigneur daigne protéger nos âmes contre les embûches et les tentations du démon. Ainsi soit-il.

VI[e] SALUTATION.

Au sixième cœur des anges.

PATER, 3 AVE —Par l'intercession de saint Michel et du chœur admi-

rable des Vertus célestes, que le Seigneur ne permette pas que nous tombions dans les tentations, mais qu'il nous délivre du mal. Ainsi soit-il.

VIIe SALUTATION-

Au septième chœur des anges.

PATER, 3 AVE.—Par l'intercession de St Michel et du chœur céleste des Principautés, que le Seigneur remplisse nos âmes de l'esprit d'une vraie et sincère obéissance. Ainsi soit-il.

VIIIe SALUTATION.

Au huitième chœur des anges.

PATER, 3 AVE.—Par l'intercession de saint Michel et du chœur céleste des Archanges, que le Seigneur nous accorde le don de la persévérance

dans la foi et dans les bonnes œuvres afin que nous puissions parvenir à la possession de la gloire du paradis. Ainsi soit-il.

IX SALUTATION.

Au neuvième chœur des anges.

PATER, 3 AVE.—Par l'intercession de saint Michel et du chœur céleste de tous les anges, que le Seigneur daigne nous accorder la grâce d'être gardés par eux durant cette vie mortelle, pour être ensuite conduits à la gloire éternelle du paradis. Ainsi soit il.

On récite ensuite quatre *Pater* : le 1. en l'honneur de saint Michel ; le 2. en l'honneur de saint Gabriel ; le 3. en l'honneur de saint Raphaël, et le 4. en l'honneur de notre Ange gardien.

Antienne. Très-glorieux prince saint Michel, chef et capitaine des armées célestes, vous qui recevez les âmes et mettez en fuite les esprits rebelles ; officier du palais de Dieu, après Jésus-Christ notre admirable guide, qui êtes doué d'une grandeur et d'une puissance surhumaine, daignez nous délivrer de tout mal, nous tous qui recourons à vous avec confiance, et par votre incomparable protection, faites que nous avancions toujours avec fidélité dans le service de Dieu.

v. Priez pour nous, ô notre bienheureux saint Michel, prince de l'Eglise de Jésus-Christ.

Afin que nous puissions être rendus dignes de ses promesses.

Prière. Dieu tout puissant et éternel, qui, par un prodige de bonté et de miséricorde pour le commun

salut des hommes, avez choisi pour prince de votre Eglise le très-glorieux archange saint Michel, rendez-nous dignes, nous vous en prions, d'être délivrés par sa bienfaisante protection de tous nos ennemis, afin qu'au moment de notre mort aucun d'eux ne vienne nous molester, mais qu'il nous soit donné d'être introduits par lui-même en la présence de votre sublime et divine majesté. Nous vous en conjurons par les mérites de Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

...Les Carmélites du monastère de la ville de Vetralla, au diocèse de Viterbe, désirant que les fidèles qui ne savent pas lire puissent participer aux biens spirituels de ces indulgences [du chapelet angélique] en récitant seulement les *Pater* et les *Ave*

en nombre assigné dans la formule du chapelet angélique et en remplissant toutes les autres conditions exprimées dans le double décret, renouvellèrent à Sa Sainteté leurs humbles supplications pour l'extension des indulgences aux fidèles mêmes qui ne savent pas lire. Sa Sainteté en audience particulière, accordée à moi soussigné, secrétaire, daigna, par faveur spéciale, accorder la supplique dans les termes exposés. Nonobstant, etc.

Le 8 septembre 1851.

A. C. LAMBBRUSCHINI.—Préfet de la S. C. des Rites.

D. GIGLI,—Prosecrét. de la S. C. des Rites.

Imprimatur :

† IG. ÉVÊQUE DE MONTREAL.